

28-06-2021 (approuvé)

Mandat

Concernant

L'élaboration du prochain plan national d'adaptation

Introduction

La nouvelle stratégie européenne d'adaptation approuvée par le Conseil de l'UE en juin 2021 préconise de porter les ambitions en matière d'adaptation au climat au même niveau que celles en matière d'atténuation. La nouvelle stratégie vise à adopter une approche plus rapide, plus intelligente et plus systémique, en mettant davantage l'accent sur la coopération internationale. Les 3 priorités transversales de la stratégie sont : l'intégration dans les politiques macro-fiscales, les solutions basées sur la nature et l'action locale. La nouveauté de cette stratégie est l'accent mis sur la mise en œuvre, l'importance des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au climat, la prise en compte de l'impact social et des inégalités des effets du changement climatique, l'intégration de tous les secteurs et la cohérence avec d'autres stratégies et politiques européennes connexes.

Après l'évaluation positive du dernier plan national d'adaptation, la Belgique semble être sur la bonne voie pour accroître la résilience de notre environnement et de notre société face aux changements actuels et déjà inévitables. Il est très important de maintenir l'élan acquis et de prévoir de nouveaux projets pour que la Belgique continue à prendre les devants. Les nouvelles études publiées à la suite des plans précédents fournissent des informations et des lignes directrices actualisées qui peuvent constituer la base du nouveau plan.

En outre, la concomitance des évaluations finales positives et de l'arrivée de la nouvelle stratégie européenne d'adaptation offre une occasion unique d'aligner immédiatement les nouveaux plans sur cette nouvelle stratégie.

Approche proposée

La stratégie nationale d'adaptation indique que l'objectif du plan national d'adaptation est de développer un cadre cohérent pour une politique intégrée, et de permettre la coopération et la synergie entre les autorités fédérales et régionales. La stratégie indique également que des initiatives coordonnées sont essentielles, notamment en termes de recherche, de suivi et d'échange d'informations. Ces aspects sont également mis en avant dans la nouvelle stratégie européenne d'adaptation.

Le groupe de travail sur l'adaptation propose que le nouveau plan national d'adaptation :

- souscrive à la nouvelle stratégie européenne d'adaptation et la mette en œuvre
- assure un suivi du précédent plan national d'adaptation (2017-2020) en veillant à ce que les mesures qui ont été partiellement ou non mises en œuvre soient suivies ou mises à jour.
- élabore un cadre cohérent pour une politique d'adaptation intégrée, en favorisant les synergies et la coopération entre les autorités fédérales et régionales ; les nouvelles actions seront complémentaires à celles mises en œuvre dans les différentes entités
- identifie les actions coordonnées de portée nationale qui doivent être mises en place pour renforcer les actions existantes.

Décision de la CNC

1. La CNC confirme l'approche proposée par le GT Adaptation pour l'élaboration d'un nouveau plan national d'adaptation intégré d'ici au printemps 2022, sur la base des connaissances acquises en termes d'impacts attendus, ce qui permettra :
 - de mettre en œuvre la nouvelle stratégie européenne d'adaptation ;
 - de fournir des informations claires et concises sur les politiques d'adaptation et leur mise en œuvre en Belgique ;
 - d'élaborer un cadre cohérent pour une politique d'adaptation intégrée, en favorisant la synergie et la coopération entre les autorités fédérales et régionales, tout en respectant les compétences de chacune ;
 - d'identifier les mesures d'envergure nationale qui permettront de renforcer la coopération et de développer des synergies en matière d'adaptation entre les différents gouvernements (fédéraux, régionaux).
2. La CNC décide de soumettre le projet de nouveau plan national d'adaptation, pour avis, aux conseils consultatifs régionaux et fédéraux après approbation par la CNC.